

---

## Grandeurs villageoises

La politique des ressources et des appartenances au centre du Bénin

*The worth of the village: the politics of resources and belonging in Central Benin*

Pierre-Yves Le Meur

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/17188>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.17188

ISSN : 1777-5353

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 5 octobre 2012

Pagination : 877-903

ISBN : 978-2-7132-2350-1

ISSN : 0008-0055

### Référence électronique

Pierre-Yves Le Meur, « Grandeurs villageoises », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 208 | 2012, mis en ligne le 13 octobre 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/17188> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.17188

---

## Grandeurs villageoises

### La politique des ressources et des appartenances au centre du Bénin

Le Bénin a expérimenté depuis une vingtaine d'années un processus de libéralisation politique et d'ancrage de la démocratie que l'on peut considérer comme exemplaire : transition démocratique pacifique et innovante d'un point de vue institutionnel (1989-1991), alternances électorales (1996, 2001, 2006), décentralisation politico-administrative (2002-2003). La Conférence nationale des forces vives de la nation de 1990 a d'ailleurs servi de modèle à des tournants analogues, mais souvent moins convaincants, dans d'autres pays d'Afrique<sup>1</sup>. Bien que les clivages ethniques et régionaux aient souvent nourri l'histoire politique du pays, l'arène nationale, comparée à d'autres situations africaines (Broch-Due 2005 ; Chauveau & Richards 2008), est restée marquée par un niveau relativement faible de violence politique, malgré son omniprésence à l'état latent, constat que l'on peut mettre en rapport avec le pluralisme qui caractérise tant le paysage institutionnel et normatif que les formes de la représentation (ou non-représentation) politique (Bierschenk 2000 ; Bako-Arifari 2005). Ces éléments jouent aussi un rôle structurant dans les arènes locales, particulièrement au niveau des articulations entre politique des appartenances et accès aux ressources foncières (Le Meur 2006b ; Berry 2009). La politisation de la question foncière en fonction de lignes identitaires est particulièrement marquée dans les zones de colonisation agraire, et tout spécialement au centre du pays. La double séparation entre premiers arrivants et nouveaux venus, d'une part, autochtones et migrants, d'autre part, structure les modes d'accès à la terre et aux ressources. Toutefois, derrière l'apparente simplicité de la dualité distinguant les « autochtones » des migrants ou « étrangers » à la communauté locale,

---

1. Sur les transformations contemporaines des arènes politiques béninoises, voir VITTIN (1991), ALLEN (1992a, b), KOHNERT & PREUSS (1992), BAKO-ARIFARI (1995), BIRSCHENK & OLIVIER DE SARDAN (1998), BANEGAS (2003), BIRSCHENK (2006), LE MEUR (2006b, c) et MBACK (2002) sur la décentralisation au Bénin ; sur les conférences nationales, voir EBOUSSI BOULAGA (1993) et HEILBRUNN (1993) et NWAJIAKU (1994) pour une comparaison des cas togolais et béninois.

le tableau qui émerge de l'analyse du gouvernement des hommes et des ressources se révèle bien plus nuancé<sup>2</sup>.

Les populations du centre du Bénin ont une longue histoire de mobilité qui plonge ses racines dans l'histoire précoloniale et a contribué à modeler une société de frontière qui fonctionne comme une sorte de « laboratoire sociétal » en matière de formes de la citoyenneté, de contrôle des ressources et de politique des appartenances<sup>3</sup>. Depuis les années 1930-1940, le cœur des relations sociopolitiques et économiques locales est mu par le jeu du contrôle de la force de travail, de l'accès à la terre et aux ressources naturelles et des flux d'émigration et immigration. Les formes et sentiments de la citoyenneté qui sont progressivement nés de cette histoire spécifique de mobilité sont complexes. L'émigration a ainsi contribué, de manière paradoxale et tout autant que la relation à la terre, à la construction d'un sens de l'identité et de la localité. Différents processus, locaux et nationaux comme nous allons le voir, ont en outre sous-tendu les transformations politiques et sociales des années 1990 et 2000 au centre du pays : la démocratisation suivie d'une décentralisation encore inachevée au niveau local (infra-communal)<sup>4</sup>, la résurgence ambiguë de la chefferie traditionnelle, les transformations des relations entre propriétaires fonciers et migrants (*via* l'institution du tutorat), la tentative de taxation des étrangers à la communauté locale, la mise en œuvre de programmes de gestion des ressources naturelles et d'identification des droits fonciers locaux aux fondements d'une nouvelle forme de production de la localité — de « villagisation » — ancrée dans la notion de « terroir ».

2. Sur la notion d'étranger et l'organisation sociale de la mobilité, voir SHACK & SKINNER (1979), KOPYTOFF (1987), CHAUVEAU *ET AL.* (2004), JACOB (2007), LE MEUR (2009) ; pour des études de cas portant sur le centre du Bénin, voir ZANOU (1986), IGUÉ (1990), EDJA (1997, 1999), LE MEUR (2002, 2006b), DOEVENSPECK (2004, 2005).
3. Voir LE MEUR (2006b) pour une mise en perspective historique de la société de frontière étudiée ici dans ses développements les plus contemporains. Voir BERGÉ (1928), MULIRA (1984), ANIGNIKIN (2001) pour une histoire des Mahi qui sont les « autochtones » de la localité étudiée ; voir ADEDIRAN (1984) pour les Idatcha voisins ; DUNGLAS (1957-1958), ASIWAJU (1976).
4. La décentralisation est inachevée dans la mesure où les scrutins aux échelons inférieurs de l'arrondissement et du village n'ont toujours pas été organisés. On peut même avoir le sentiment qu'ils ont été quelque peu « oubliés ». Le schéma actuel de la décentralisation s'arrête donc à des communes de grandes tailles (environ 80 pour un peu moins de 7 millions d'habitants) qui, du point de vue territorial, s'inscrivent exactement dans les pas du canton colonial et des districts et sous-préfectures postcoloniaux. La communalisation en ce sens ressemble fort à une recentralisation à un échelon inférieur, phénomène noté dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Cette orientation a sans doute aussi beaucoup à voir avec l'influence des coopérations bilatérales dans la conception de la décentralisation comme « technologie institutionnelle » à transférer (il s'agit des coopérations française et allemande, la première n'ayant pourtant que peu d'expérience à faire valoir dans ce domaine). Le local — en l'occurrence le village administratif dont les conseils et chefs ont été élus en 1991 au moment de la transition démocratique mais dans des conditions procédurales pour le moins chaotiques — reste donc formellement hors décentralisation.

Le contexte a été favorable à l'épanouissement du pluralisme institutionnel et normatif qui informe les logiques des acteurs et la politique des conflits. Selon les situations, comme nous le verrons, les acteurs peuvent en effet « jouer » le village contre l'ethnie (dans le cadre de conflits inter-villageois qui mettent souvent en jeu le contrôle des migrants et la définition des frontières territoriales) ou l'autochtonie contre l'ethnie (lorsque les chefs s'allient pour renforcer leur contrôle sur les migrants). Du point de vue des migrants, on observe différents degrés d'« extranéité » — d'étrangeté ? — en fonction des histoires d'intégration sociale et de la distance culturelle entre les appartenances ethniques des autochtones et des étrangers s'exprimant dans des stratégies diverses et plus ou moins explicites de prise de parole ou de loyauté, parfois de défection (Hirschman 1970). À côté de la citoyenneté nationale (invoquée par les migrants) et de l'autochtonie (dans le débat sur la taxation des étrangers par exemple), on peut discerner un troisième ordre d'appartenance et de citoyenneté, le village, ou plutôt la localité, qui s'exprime dans une sémantique de l'honneur et des stratégies de contrôle des hommes (les « étrangers ») et des ressources (terre, aide au développement), selon des logiques que l'on peut qualifier de rentières<sup>5</sup> et qui mettent en avant la « grandeur » de la communauté. L'expression est empruntée à la sociologie pragmatique de Boltanski et Thévenot (1991 : 96 *sq.*) qui proposent un modèle pluraliste de la vie en commun, de la « cité », fondé sur le principe de la commune humanité de ses membres. Chaque cité met en œuvre des mécanismes de justification des actions et des exclusions ordonnant ses membres selon une échelle de valeur dotée d'un degré de généralité, un ordre de grandeur qui varie en fonction du type de cité<sup>6</sup> et correspond à une définition spécifique du bien commun. Comme nous le verrons, la « grandeur villageoise », absente de la typologie de Boltanski et Thévenot, mais développée par Jean-Pierre Jacob (2007 : 15-16, 196), emprunte entre autres à la cité domestique, marquée par les hiérarchies personnelles et générationnelles et la justification par la confiance *via* sa généralisation en termes de réputation, et à la cité civique, qui dépersonnalise et collectivise les hiérarchies et la notion de grandeur pour les organiser autour des thèmes de l'égalité, des droits civiques et de la participation politique. Malgré la diffusion locale des référentiels de la démocratie

- 
5. Le terme de rente est utilisé ici dans une acception non normative, comme « obtention de revenus sans contribution à la production de biens et services supplémentaires » (HUGON 1993 : 7). La notion de logique rentière qualifie des stratégies de captation de revenus (agricoles, fonciers, issus de l'aide au développement, ou encore, dans d'autres contextes, miniers ou touristiques) faisant jouer une position de pouvoir ou de monopole.
  6. BOLTANSKI et THÉVENOT (1991 : 107-157) distinguent la cité inspirée, domestique, de l'opinion, civique, marchande et industrielle et la cité par projets qui serait caractéristique des mutations récentes du capitalisme global (BOLTANSKI & CHIAPPELLO 1999 : 154 *sq.*).

élective et de la participation développementiste<sup>7</sup>, l'ordre constitutionnel villageois n'est toutefois pas égalitaire puisqu'il reproduit la distinction entre les autochtones et les étrangers dont la citoyenneté locale reste « conditionnelle » et la participation politique largement déniée (Jacob 2007 ; Jacob & Le Meur 2010). La grandeur villageoise se caractérise aussi par un souci de pérennité de la communauté comme corps social, par une crainte de sa disparition physique auxquels répond un objectif de croissance, face aux localités voisines en particulier, qui passe par le renouvellement des générations et l'accueil des étrangers<sup>8</sup>.

La mobilisation du cadre théorique de Boltanski et Thévenot revisité par Jacob dans un contexte africain nous permettra de compléter les réflexions centrées sur les dialectiques entre propriété et autorité ou plus largement accès/propriété et pouvoir/autorité (Ribot & Peluso 2003 ; Sikor & Lund 2009) qui restent souvent trop allusives quant aux fondements normatifs des processus de légitimation et plus largement à l'argument moral et aux modalités des arbitrages entre bien commun et bien privé inhérents à la reproduction sociale (Gudeman 2001 ; Jacob 2007)<sup>9</sup>. C'est le jeu des acteurs, des autorités et des principes de justification — des ordres de la grandeur — autour du gouvernement des hommes et des ressources, qui constituera le cœur de ce texte. Pour décrire cette politique spécifique des ressources et des appartenances, je m'appuierai tout d'abord sur les récits de moments-clés des relations entre autochtones et migrants dans la mobilisation de ressources locales à des fins publiques, pour ensuite les analyser du point de vue de l'organisation socio-spatiale du peuplement, mettant ainsi en relief les éléments de territorialité, de construction de localités et d'espaces politiques consubstantiels de la gouvernementalité de frontière qui se met en place. Nous aborderons ensuite la question sous l'angle du jeu des autorités, de l'imputabilité et de la citoyenneté locale. Nous verrons en particulier les débats et les évolutions relatifs à la nature des prélèvements (rente, contribution, impôt ou quasi-impôt) qui touchent les étrangers et influent sur le sens de leur intégration. Les conflits d'interprétations au sujet de ces prélèvements sont inextricablement liés à la nature des autorités qui les décident et les exécutent et à la compétition pour la légitimité à laquelle elles se livrent dans

7. Si le référentiel de la démocratie élective relève bien de la cité civique, celui de la participation développementiste est hybride, habillé dans un discours démocratique et civique mais également traversé par les valeurs de l'efficacité technologique portées par la cité industrielle (BOLTANSKI & THÉVENOT 1991 : 252-262) et celles de la cité par projet. Celles-ci placent au premier plan la mobilité, la médiation, le courtage, un accès non transparent à l'information, et reposent sur une double tension entre l'importance des relations interpersonnelles et la nature ouverte des réseaux constitutifs de la cité par projet, et entre l'inscription temporelle bornée des projets et le recommencement permanent qu'elle nécessite (BOLTANSKI & CHIAPELLO 1999 : 153 *sq.*).

8. Je remercie Jean-Pierre Jacob d'avoir attiré mon attention sur ce point.

9. Voir également les fondateurs de la notion d'économie morale, THOMPSON (1971), SCOTT (1976), SIVARAMAKRISHNAN (2005).

une arène politique polycéphale (Bierschenk & Olivier de Sardan 1998). La question de la légitimité est donc indissociablement une affaire de pouvoir et d'imputabilité (*accountability*) (Lonsdale 1986 ; Guyer 1992 ; Berry 2001 ; Kelsall 2003). La conclusion me permettra de réassembler ces éléments séparés pour des raisons de lisibilité dans le cours de l'analyse au sein d'un cadre interprétatif permettant de situer la notion de grandeur villageoise comme un élément structurant de la gouvernementalité de frontière qui caractérise la zone étudiée<sup>10</sup>.

### Comment mobiliser les ressources à des fins publiques

Au début de l'année 2004, il fut décidé à Gbanlin, village à majorité autochtone mahi de la commune de Ouessè située au centre du Bénin, de demander à tous les habitants de la localité une contribution de 10 000 FCFA par ménage (ou l'équivalent en nature, maïs ou arachide), contribution déposée sur un compte à la caisse d'épargne et de crédit voisine et destinée au financement d'un pont sur la Gbeffa, rivière au cours tumultueux pendant la saison des pluies séparant le village de ses fronts pionniers les plus actifs et de la localité voisine d'Idadjo, dont le peuplement autochtone est tchabé (sous-groupe yoruba)<sup>11</sup>. En période de hautes eaux, on la traverse à la nage, accroché à une calebasse servant de bouée, et aussi d'abri pour les bébés non nageurs. Les pirogues également utilisées chavirent malheureusement souvent et les noyades sont fréquentes. Ce n'était pas la première initiative collective des villageois (de Gbanlin ou des villages voisins d'Idadjo et Vossa) pour la construction d'un pont. La dernière tentative, reposant entièrement sur les forces locales, s'était achevée par l'écroulement du pont

10. Concernant le concept de gouvernementalité, on suivra ici le canevas proposé par Arun AGRAWAL (2005 : 8) à l'exemple de la gouvernementalité environnementale (*environmentality*) en Inde, canevas qui intègre : l'évolution des relations entre institutions étatiques et communautés locales — ou gouvernementalisation des localités (*governmentalized localities*) —, l'émergence de nouvelles arènes et instances de régulation des questions environnementales (*regulatory communities*), et enfin la manière dont les sujets en viennent à repenser leurs relations à l'environnement, aux normes et aux institutions (*the constitution of environmental subjects*). Voir aussi ROSE (1999 : 31-40) sur les « espaces gouvernables », BLUNDO et LE MEUR (2009) pour les concepts de gouvernementalité et de gouvernance, LI (2007) sur les relations entre la gouvernementalité comme processus de contrôle et de subjectivation et la politique comme provocation, RANCIÈRE (1995 : 43-67) pour une réflexion très proche, organisée autour du binôme police/politique.

11. Le travail de terrain a été réalisé de manière fragmentée, entre 1993 et 1996 (LE MEUR & ADJINACOU 1998 ; LE MEUR 1998) dans le cadre du programme de recherche sur les pouvoirs au village dans le Bénin rural (BIERSCHENK & OLIVIER DE SARDAN 1998), puis de 2002 à 2006 (LE MEUR 2006b), dans le cadre du programme européen INCO CLAIMS (CHAUVEAU ET AL. 2006). Deux stages de master ont été réalisés à Gbanlin et dans les villages alentours, par Julien Barbier (CNEARC Montpellier) en 2003-2004, et par Laura Hosteint (Université d'Aix-Marseille) en 2005 (HOSTEINT 2006).

emporté par les flots de la Gbeffa. C'était en revanche la première fois que la levée d'une contribution — j'emploie à dessein le terme à connotation fiscale de « levée », on verra pourquoi plus loin — concernait l'ensemble de la population et pas seulement les « étrangers ». Cette nouvelle tentative sera la bonne, même si elle ne fut pas exempte de péripéties et de conflits très bien décrits par L. Hosteint (2006). L'implication dans l'entreprise de président de l'association de développement à coloration ethnique, le Mouvement pour l'éveil national de l'aire mahi (MENAM), s'est révélée décisive. Elle est sans doute révélatrice de tendances ethno-régionales fortes de la société politique béninoise (Bako-Arifari 2005). Par ailleurs, l'un des enjeux de ce pont, dont la nécessité était reconnue par tous les villages concernés (Gbanlin, Tosso, Vossa, Idadjo), était son emplacement, avec deux options possibles : la voie existante passant par Tosso et Vossa, l'accès direct à Idadjo impliquant le contournement des deux précédentes localités. Les Gbanlinou ont opté pour le second choix (Hosteint 2006 : 73-76), pour des raisons économiques (passage des voitures bâchées et des camions), foncières (accès au front pionnier s'étendant loin vers le Nord et aux réserves foncières d'Idadjo) et politiques — sceller la réconciliation entre Gbanlin et Idadjo (et consolider leurs arrangements politico-fonciers, en particulier concernant le contrôle des migrants) si possible aux dépens des villages rivaux de Tosso et Vossa (Le Meur & Adjinacou 1998 ; Le Meur 2006b : 889-891). De manière significative, les discours locaux rendant compte du conflit entre villages voisins ressortissent au champ sémantique de l'honneur, autour des thèmes de la victoire, de la trahison et de l'humiliation : victoire pour les habitants de Gbanlin concernant le pont, trahison vécue par les habitants de Tosso et Vossa de la part de l'association MENAM, humiliation mise en scène par les Gbanlinou<sup>12</sup>. En même temps, les enjeux économiques sont dits de manière explicite, bien que sur un registre proche, concernant, par exemple, le refus que le marché du village voisin soit plus animé : « Avant, Vossa dirigeait Gbanlin, Tosso, Idadjo, mais Gbanlin s'est enrichi, ils veulent renverser la vapeur »<sup>13</sup>.

Un an et demi auparavant, Épiphane Danvidé (*int.* 05/09/02) —, personnage important de la localité, transporteur dont les bureaux sont à présent situés dans le quartier en pleine expansion d'Akpakpa à Cotonou, membre influent de l'église chrétienne URHC<sup>14</sup> et fils du défunt (et lui-même très

12. « Après la construction du pont, je n'ai pas compris pourquoi, les Gbanlinou nous huent quand on passe, ils disent qu'on a perdu » (*interview* du 26/11/06 d'un cultivateur et tuteur important de Vossa, cité dans HOSTEINT 2006 : 60).

13. *Interview*, Julien Barbier 17/02/04, Emmanuel Ezin, chef de village de Vossa. Le marché participe bien sûr aussi de la grandeur villageoise mais celui de Gbanlin a une histoire plutôt malheureuse depuis la fin des années 1970, entre autres, conflits religieux locaux détaillés dans LE MEUR & ADJINACOU (1998 : 130, 162).

14. Il s'agit de l'Union renaissance de l'homme en Christ, Église protestante béninoise née dans les années 1970 qui prône un retour radical au Livre, contre les « excès syncrétiques » du christianisme céleste, autre Église chrétienne béninoise (créée à Porto Novo en 1947), dont elle est issue. Voir LE MEUR & ADJINACOU (1998) pour le rôle politique de l'URHC à Gbanlin.

influent) chef traditionnel (*axôsu*) de Gbanlin, Ode Danvide — me disait toutes les difficultés que rencontrait le village dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'installation d'infrastructures communautaires. Cette mobilisation avait jusque-là obéi à un schéma de participation clientéliste (Le Meur 1998) selon lequel les *big men* locaux fournissaient le capital économique. La contribution en argent, souvent exigée par les projets d'infrastructures publiques, alimentait aussi leur « pouvoir de persuasion », aidant à orienter les autorités en matière de localisation des équipements collectifs. Or, cette fois, la machine semblait se gripper, au point où Épiphane Danvidé a récupéré l'argent qu'il avait avancé (200 000 FCFA sur les 500 000 requis) pour l'installation d'une pompe, devant l'incapacité des autres villageois à se mettre d'accord pour cotiser. Datant de la fin des années 1990, ce cas n'est pas isolé. Il dénote une incapacité à surmonter les fractures politiques locales, empêchant la captation d'une rente externe à des fins d'intérêt collectif, alors que jusqu'à présent, les hommes importants du village avaient su dépasser leurs différends dans ces occasions (*ibid.*).

Dans le même temps, Atoyi et Sossa Guidibia, deux notables qui avaient participé au financement avorté de la pompe, faisaient état, dans des conversations menées entre 2002 et 2004, de l'énergie de plus en plus considérable qu'ils devaient déployer pour « contrôler » la jeune génération, pour des résultats de plus en plus incertains — ils ne formulaient d'ailleurs pas nécessairement l'objectif en termes de contrôle mais en termes d'aide et d'échanges, ou encore (de manque) de reconnaissance. Ce langage de l'échange de services, qui est aussi celui du clientélisme, imprègne les relations entre aînés et cadets, par exemple dans les moments de défriche de nouvelles terres (*agbové*) sur les fronts pionniers. Les jeunes, qui participent à l'entreprise sous l'égide d'un aîné qui peut aussi être un « tuteur » installateur de migrants (voir *infra*), le remercient en travaillant sur ces champs. « Nous ne sommes pas des étrangers, il [Sossou Mathieu, ancien chef du village, transporteur et gros installateur de migrants] s'était gêné pour nous, alors on est parti faire le labour chez lui »<sup>15</sup>.

Une dizaine d'années plus tôt, le 15 décembre 1996, une réunion fut organisée à Ouessè sous l'égide de l'*axôsu*, le chef traditionnel, qui dénonçait la récurrence des conflits entre autochtones et migrants, alors que ces derniers contribuaient pourtant au développement villageois. Pour lui, l'idée — à l'époque en gestation — de prélever une rente sur les migrants aurait pour effet de sécuriser leur accès à la terre<sup>16</sup>. L'objectif de cette réunion,

15. Interview de Julien Barbier 16/02/04, Marcel Danhouégnon, membre du lignage Devo dominant à Gbanlin, retourne au village après avoir été scolarisé à Ouessè puis à Parakou jusqu'au niveau de la 3<sup>e</sup>. Le tuteur Sossou Mathieu appartient au lignage Ayinon. Il « s'était gêné pour nous » peut recouvrir, au-delà de l'installation sur une terre neuve, la cérémonie de « négociation » avec le *glevodun* local.

16. Interview du *axôsu* Sounkpeghanhou avec trois de ses conseillers (31/01/04).

dont les conclusions et décisions ont été consignées dans un procès-verbal signé par les participants, était donc d'organiser le système de collecte pour la « zone mahi » en associant les chefs coutumiers, les autorités locales élues (maires et chefs de village) et les représentants de l'association de développement de la sous-préfecture — à présent commune — de Ouessè (UDESCO). Il fut décidé que tous les agriculteurs étrangers (c'est-à-dire non originaires de la sous-préfecture) paieraient annuellement 5 000 FCFA et une bassine de maïs. Un compte en banque devait être ouvert et une réunion organisée, avec les mêmes participants, pour décider de l'usage de l'argent et du maïs collectés. L'interdiction faite aux migrants de planter des arbres, de défricher de nouvelles terres (*agbove*) et de céder des terres à leurs frères et amis constituait un second corps de règles assorties de sanctions explicites (abattage des arbres et retrait de terres au profit du « propriétaire foncier »). Cette réunion venait après que les chefs coutumiers de la sous-préfecture eurent une première fois, en 1995-1996, tenté d'imposer une rente aux migrants. Ils s'étaient alors heurtés à la résistance de ces derniers et au désaccord du sous-préfet. Celui-ci estimait, dans une logique républicaine, qu'il s'agissait d'une mesure discriminatoire, à caractère ethnique et régional, à l'encontre de citoyens béninois. Ce sous-préfet fut en retour accusé de partialité politique par les autochtones mahi. Pourtant, dès 1997-1998, la collecte de la rente auprès des migrants était assurée par un représentant du chef traditionnel, sans trouble manifeste, ni réticence de la part du nouveau sous-préfet ou du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) opérant dans la zone. La tension était ailleurs, le chef de Ouessè — dont la prééminence largement d'origine coloniale, il est d'ailleurs souvent appelé « chef canton » — ne réussissant pas à imposer une centralisation de la taxation des migrants face aux intérêts villageois et individuels. On observe ici une manifestation de la difficile articulation entre échelons villageois et communal dans la mobilisation des ressources locales, faiblesse dont souffre aussi la décentralisation politico-administrative encore inachevée au Bénin.

Ces quatre moments ont tous en commun la question de la mobilisation des ressources locales et externes à des fins d'investissement public. Ils mettent en relief des lignes de clivage dont l'importance relative fluctue dans le temps : entre *big men* et leur clientèle respective (la composante religieuse joue ici un rôle certain, entre adeptes du *vodun* et catholiques d'un côté, chrétiens « renaissants » de l'URHC de l'autre, eux-mêmes scindés en deux branches), entre générations, entre autochtones et migrants, entre localités (au sujet de la construction du pont).

Ces quatre moments sont aussi symptomatiques d'un mouvement de balancier complexe qui fait de la « grandeur » du village une affaire délicate. Cette grandeur s'exprime dans les termes de l'honneur mais aussi dans ceux de l'enrichissement, comme dans les disputes entre localités voisines évoquées en introduction. Elle renvoie aussi, pour une large part, à l'idée d'une expansion par incorporation de personnes et de ressources. La croissance du village est alimentée par le renouvellement des générations et l'accueil

des étrangers, qui, entre autres, nourrissent l'extension territoriale sur les fronts pionniers environnants. Si la résultante au niveau agrégé de la communauté villageoise correspond à la somme de visées stratégiques de contrôle ou d'exploitation de ressources humaines, elle n'émane que dans certaines circonstances d'une stratégie collective du village constitué en collectif unifié, doté d'une vision commune. Cela ne survient que rarement, souvent sur le mode opportuniste du captage d'une rente externe — et encore ce rassemblement connaît-il des ratés, comme nous l'avons vu. Ensuite, cet agrandissement pose des questions à la fois politiques et morales de gouvernementalité et de reproduction de la « communauté » villageoise. Dans les années 1990, de nombreux jeunes gens reviennent de migrations urbaines peu rémunératrices, souvent après un parcours scolaire avorté et/ou improductif en termes d'accès à un emploi, pleins de frustrations sociales et porteurs d'un discours politico-religieux radical (en lien avec l'expansion de l'URHC dans la région). Ce groupe qui s'est largement émancipé de la tutelle des aînés apparaît turbulent, instable, incontrôlable. La solution qui s'est imposée aux aînés fut alors celle de la partition du village en trois quartiers, partition synonyme de négation de son extension et de retour à une logique de contrôle « domestique », individualisé, sur les personnes, « les jeunes » en l'occurrence (Le Meur 2008 : 222-226)<sup>17</sup>. Les frontières de l'agrandissement de la communauté s'articulent à celles de la citoyenneté locale dont les contours se dessinent en particulier dans les formes de prélèvements effectués sur les individus, les familles ou les groupes et dans le caractère plus ou moins public ou privé de leur usage. Le lien est sujet à des interprétations qui peuvent bouger ou diverger. Pour explorer plus avant ces questions, en particulier dans leurs dimensions socio-spatiales, il nous faut à présent nous arrêter à ce nœud de la gouvernementalité de la frontière que constitue l'accueil des migrants, en particulier dans la forme idéaltypique de l'institution du tutorat (Chauveau 2006).

### **Organisation politique et socio-spatiale des localités et des relations entre autochtones et migrants**

Depuis les années 1970 et surtout dans les décennies suivantes, un flux important de migrants en provenance de zones relativement « surpeuplées » du Bénin (Atacora, plateau Adja, région d'Abomey) alimente la région de

17. Autre interprétation possible, qui m'a été suggérée par Jean-Pierre Jacob (communication personnelle 15/03/10), la partition du village peut constituer un simple raffinement dans la gouvernance interne du village sans conséquence sur ses velléités d'expansion. Il est vrai que le discours sur la reprise de contrôle sur les jeunes s'accompagnait d'un argumentaire sur la redistribution des postes de pouvoir dont le nombre augmenterait mécaniquement avec cette partition (LE MEUR & ADJINACOU 1998 : 165).

Ouessè. Les migrants arrivent dans un premier temps comme salariés agricoles. Du fait de l'engagement des populations locales dans des migrations internationales depuis la période coloniale<sup>18</sup>, la force de travail est rare et, surtout, les aînés ont de plus en plus de mal à contrôler des cadets qui ont su s'émanciper grâce à une émigration génératrice de revenus. Les migrants, après plusieurs années de travail comme journaliers, vont développer des relations privilégiées avec leur logeur « autochtone » et installateur foncier. C'est sur la base de son « bon comportement » que le migrant se verra proposer une parcelle de culture qui lui est prêtée pour une durée indéterminée, mais moyennant certaines restrictions sur le faisceau des droits transférés (interdiction de planter des arbres par exemple) et une faible spécification quant à certains de ces droits (le transfert à la génération suivante n'est pas systématiquement explicité au départ, la question de la plantation est elle-même ambiguë). Le migrant rend des services vus par les deux parties comme « spontanés » et le bon migrant est justement « celui qui donne avant qu'on lui demande ». Réciproquement, le tuteur aide le migrant si celui-ci rencontre des difficultés (santé, mauvaise récolte). Initialement, il n'y avait pas de versement d'une rente annuelle (en nature ou en argent), ni même de cadeau d'entrée (les saisons passées comme journalier jouant de fait ce rôle) et son apparition semble liée à l'émergence d'une rente plus centralisée au niveau de la chefferie (cf. *infra*)<sup>19</sup>.

Mais le tuteur effectue aussi un travail d'insertion du migrant au sein d'une communauté morale, gage de son agrandissement. Le tutorat n'est pas une simple relation dyadique liée à l'accès à des ressources particulières, mais aussi une institution renvoyant au tiers que constitue la communauté d'accueil (Chauveau 2006). Le migrant fournisseur de force de travail est transformé en étranger (*jonon*) doté d'un statut (d'une citoyenneté locale) spécifique et inséré dans une chaîne de droits et de devoirs, d'attentes et d'obligations. L'intégration sociale des migrants a donc ceci de spécifique qu'elle s'arrête aux limites de l'autochtonisation en reproduisant le maintien

18. Depuis la période coloniale, les jeunes hommes se sont lancés dans des migrations internationales en direction du Togo puis du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, tout d'abord pour se soustraire au despotisme colonial (travail forcé, conscription, impôt à un moindre degré), puis selon une logique plus accumulative, alors que se relâchait la coercition coloniale (abolition de l'indigénat, du travail forcé et de la capitation en 1946-1947). Ces migrations vont se réorienter vers le Nigeria dans les années 1970 (jusqu'à la fermeture des frontières et l'expulsion des étrangers de 1983), puis vers les villes du Bénin (Parakou, Cotonou). Ces nouvelles migrations s'avèrent bien moins productives, générant des trajectoires non accumulatives (retour sans capital à investir), voire de prolétarianisation si l'on tient compte des activités en migration. L'appartenance aux migrations des années 1950 est ainsi devenue un facteur de notabilité essentiel et tous les hommes importants de Gbanlin de 55-60 ans et plus — et la totalité des membres de la cour du roi de Ouessè, intronisé en 1992 — sont passés par un parcours de migration au Ghana et en Côte-d'Ivoire.

19. Il y a là une différence avec les règles d'accueil des groupes yoruba, entre autres des Tchabé, voisins dans la commune de Ouessè, voir BERRY (1985) et EDJA (1999).

d'une distance sociale. La frontière est reproduite dans le flux des relations entre les membres des deux « sociétés » et elle a aussi une dimension spatiale dans la mesure où, en général, les étrangers vivent dans des fermes ou des hameaux éloignés — parfois de plus de vingt kilomètres — du cœur du village autochtone<sup>20</sup>. Il a pu arriver que des migrants fraîchement arrivés résident au village chez un logeur durant la période liminale qui précède l'installation foncière, mais ce phénomène tend à se réduire pour des raisons que nous aborderons plus loin (complexification des chaînes de tutorat et rôle croissant joué par des migrants anciennement arrivés et des jeunes autochtones « courtiers fonciers » dans l'installation des migrants à la terre).

D'un point de vue dynamique, les unités de base du tutorat liant un autochtone propriétaire foncier(ère) à un migrant à la recherche de terre s'insèrent dans des chaînes de relations plus larges au sein desquelles le binôme initial tuteur/premier migrant occupe une position-pivot. Il est à la charnière de la « société autochtone » et de la « société migrante », les deux entités n'étant pas exclusives l'une de l'autre. Ainsi la « société migrante » est-elle composée de nouveaux arrivants mais aussi de migrants déjà installés depuis plusieurs années, voire décennies, et elle étend ses ramifications vers les villages d'origine avec lesquels les liens perdurent, à la fois liens et retours réguliers des individus et alimentation du flux de migrants. La « société migrante » est aussi plurielle au sens où les différents groupes ethniques/régionaux — Atacoriens, Fon, Adja, Haoussa, Peuls — fonctionnent de manière relativement autonome les uns par rapport aux autres, même si on observe des actes d'entraide individuelle. Laura Hosteint (2006 : 33-34) montre que les relations entre communautés de migrants se développent au-delà de formes ponctuelles d'entraide : cas de travail salarié entre migrants, consultation de *bokonon* (devins), circulation de *vodun*, vente de protections diverses, accueil de Peuls dans les fermes de certains migrants (avec ventes et échanges de produits).

C'est tout un ordre social et politique qui s'organise sur les fronts pionniers de la région autour des relations entre autochtones et migrants, au-delà de la constitution de nouveaux hameaux (*doxo*) souvent présentée comme un simple mouvement de scissiparité des villages et de recherche de terres neuves. Il prend la forme de configurations plus ou moins individuelles ou collectives variant selon l'origine des migrants et les stratégies des autochtones. Dans le cas des migrants fon arrivés dans la région à partir des années 1980 et surtout depuis les années 1990, on observe la création de véritables hameaux groupés autour d'un représentant (*goxonon*), en général le premier arrivant. Si l'habitat des migrants en provenance de l'Atacora (Berba, Natemba) et des Adja originaires du sud-ouest du pays est nettement dispersé, ils sont toutefois également organisés autour d'un porte-parole qui

20. Il y a des exceptions, en particulier un quartier adja dans le village d'Idadjo, ainsi que quelques achats de parcelles par des migrants fon, des parcelles constructibles dans le village de Gbanlin (HOSTEINT 2006 : 31-32).

est également la plupart du temps le premier ou un des premiers installés. L'antériorité n'est toutefois pas le seul critère de sélection et d'autres qualités — autorité, capacité à régler les conflits, bon comportement, activité de courtage en développement — sont prises en compte dans la désignation (peu codifiée) du chef/représentant de la communauté de migrants. Celle-ci n'a pas d'existence administrative officielle mais elle est pourtant prise dans une logique de cet ordre, sur un mode informel, dans ses relations avec la localité autochtone (elle-même village administratif), en particulier concernant le prélèvement de la rente, la gestion des conflits entre migrants et autochtones et la mobilisation pour des travaux communautaires.

L'organisation spatiale et sociopolitique qui se met en place est structurée par les chaînes de tutorat et en particulier par la position-pivot des premiers migrants et premiers tuteurs, la constitution de zones d'habitat des migrants, hameaux ou groupes de fermes, et la position-clé d'« entrepreneurs de la frontière », pour reprendre les termes de Kopytoff (1987), qui ne sont pas nécessairement des tuteurs s'ils sont autochtones (certains gros installateurs de migrants comme Sossou Mathieu, ancien chef de village de Gbanlin, font partie de ce groupe) et se recrutent aussi chez les migrants. On peut faire l'hypothèse de la cristallisation progressive de localités sur les fronts pionniers autour de ces figures d'entrepreneurs et de courtiers politico-économiques. On observe l'émergence d'un groupe d'acteurs à l'interface des « sociétés » migrantes et autochtones remplissant diverses fonctions de médiations, dans certains cas sans aucun lien avec des relations foncières. Autochtones ou migrants (en général anciennement installés), ils sont engagés dans des proportions variables dans des activités économiques, sociales et politiques. Elles vont du petit commerce au crédit en passant par la commercialisation de produits agricoles, la collecte de la rente sous l'égide de la chefferie (voir *infra*) et le positionnement (plus ou moins auto-proclamé ou négocié) de représentant d'un groupe de migrants vis-à-vis des autorités villageoises, mais aussi des projets de développement et des partis politiques. Ces personnes jouent aussi parfois un rôle de médiateur dans des conflits impliquant les migrants dans leurs relations avec les autochtones et aussi à l'échelon inter-villageois<sup>21</sup>. La pluri-activité de ces entrepreneurs fait d'eux des points de passage obligés et agissant dans la production de sociabilité et de localité.

La localisation des pompes en dehors du noyau villageois, sur ses périphéries, constitue à cet égard un enjeu nouveau, alors que dix ans plus tôt, la gestion des pompes était au cœur des conflits intra-villageois à Gbanlin et de l'idée, toujours poursuivie, d'une partition du village (Le Meur & Adjinacou 1998 ; Le Meur 2006b). L'implantation de ces infrastructures collectives est significative de plusieurs tendances. Tout d'abord, elles sont un signe d'installation des migrants dans la durée (comme groupe, si ce

21. Voir la dispute frontalière entre Gbanlin et Idadjo analysée dans LE MEUR (2006b).

n'est d'un point de vue individuel : il y a aussi beaucoup de départs) et l'expression d'une revendication, celle d'un accès équitable à ces services sociaux. Ensuite, elles renvoient à l'idéologie communautaire des projets de développement local (en l'occurrence le Programme d'appui au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural (PADEAR) financé par DANIDA et la Banque Mondiale) qui contournent les instances formelles (et en particulier la décentralisation) pour s'ancrer directement dans les « communautés locales », en l'occurrence les hameaux sur les fronts pionniers, sur la base de modalités spécifiques de « participation ». Enfin, elles sont des enjeux politiques, comme l'a bien montré la campagne électorale de la décentralisation en 2002-2003. Les entrepreneurs mentionnés plus haut peuvent être amenés à jouer une partition un peu ambiguë entre courtage en développement et rabattage électoral.

Un dernier point concerne les effets de territorialisation de la relation aux migrants dont le tutorat constitue l'idiome et l'institution. À l'échelon du tuteur et de sa relation au migrant, l'installation d'étrangers sur des espaces aux maîtrises foncières incertaines participe d'une stratégie d'appropriation foncière. On ne prête pas de la terre à des migrants parce qu'on en serait propriétaire, on installe des migrants pour affirmer une revendication d'appropriation, ce qui ne va pas sans conflit. À l'échelon supérieur du terroir villageois, le contrôle des migrants devient un enjeu de délimitation des confins villageois. Dans un conflit décrit ailleurs entre les villages de Gbanlin et d'Idadjo (Le Meur 2006b : 889-891), la négociation des frontières et celle du contrôle des migrants sont indissociables et leurs résultats contribuent à la production et à la stabilisation — non systématique, peut-être provisoire — des terroirs villageois. À l'ouest de la rivière Sinlignin, les migrants paient dorénavant la rente à Idadjo, à l'est de la rivière, à Gbanlin. À un niveau intermédiaire qui est celui de la relation entre les installateurs et les autorités centralisant le prélèvement de la rente, se joue une partie complexe faite d'opacité entretenue, d'alliances et de compromis parfois de façade : les premiers se trouvent en position de *gatekeepers* qui peuvent selon leurs intérêts faciliter ou fermer le passage des flux de ressources et d'information en direction des secondes.

Cette « villagisation » endogène n'est toutefois pas indépendante d'interventions extérieures, les programmes de développement local déjà mentionnés, mais aussi et surtout celles canalisées par un Programme de gestion des terroirs et des ressources naturelles (PGTRN)<sup>22</sup> abritant aussi l'opération du Plan foncier rural (Le Meur 2006a). La « politique de villagisation » qu'induit une opération de type PGTRN/PFR ne reproduit pas les modalités en

22. PGTRN (1998-2003) financé par l'AFD et la GTZ fait suite au PGRN, après le retrait de la Banque Mondiale qui soutenait cette première phase (1993-1997). Au PGTRN a succédé, en 2003, le ProCGRN qui met l'accent sur la gestion des ressources naturelles et des aires protégées dans les départements de l'Atacora et Donga.

vogue dans les années 1950-1970 avec regroupement des habitants autour d'un noyau villageois concentrant les infrastructures (Scott 1998 : § 7), mais produit ses effets à partir de l'extérieur, à savoir les limites du terroir, en superposant le terroir comme unité d'exploitation des terres et des ressources naturelles, la localité comme entité résidentielle et sociale et le village administratif. Dans une zone aux frontières et maîtrises territoriales incertaines et où l'usage de l'espace n'est pas stabilisé, les deux formes de villagisation interagissent, sans pour autant être combinées de manière formalisée.

### Taxation, imputabilité et citoyenneté locale

Nous l'avons vu, le tutorat est à la fois une relation dyadique et un opérateur de gouvernementalité qui permet de problématiser — de penser et de mettre en forme — l'intégration de migrants au sein d'une communauté, au-delà du seul lien entre tuteur et étranger<sup>23</sup>. Les conflits entre tuteurs et chefferie d'une part, entre villages voisins d'autre part, tels qu'ils se nouent dans les années 1990 autour du contrôle des migrants et du prélèvement d'une rente, vont souvent recourir à l'idiome du tutorat. On s'intéressera dans cette section à la nature de cette rente et des autres formes de mobilisation des ressources locales à des fins publiques, en lien avec les questions de légitimité et d'imputabilité des autorités qui opèrent et manipulent ces prélèvements, ainsi qu'avec les formes d'appartenance et de citoyenneté locale qu'ils contribuent à modeler.

On peut repartir de la réunion évoquée plus haut, qui avait rassemblé l'ensemble des autorités « modernes » et « traditionnelles » de la commune (à l'époque sous-préfecture) de Ouessè dans le but de régler « les conditions d'exploitation de nos terres » (procès-verbal du 15/12/96). Il s'agissait plus précisément de traiter des exploitants « non originaires de Ouessè » (*ibid.*). On relève une première ambiguïté quant aux contours des appartenances définissant l'éligibilité au prélèvement : les représentants d'instances politiques à l'origine de ce prélèvement appartiennent à la « zone mahi », à l'exception de l'association de développement (UDESCO à l'époque) qui couvre l'ensemble de la sous-préfecture. Les personnes soumises aux prélèvements sont les non-originares de Ouessè (Atacoriens, Adja, Fon, Haoussa, Peuls rencontrés plus haut). Ce glissement renvoie à deux points.

23. Voir ROSE (1999 : 20-21) pour une approche de la gouvernementalité comme activité de problématisation d'un domaine social particulier : « The analytics of governmentality [...] distinguish[es] between historically variable domains within which questions of government have been posed : the way in which certain aspects of the conduct of persons, individually or collectively, have come to be problematized at specific historical moments, the objects and concerns that appear here, and the forces, events or authorities that have rendered them problematic. »

D'une part, il y a une composante ethnique forte dans le discours local de l'autochtonie qui tend à se renforcer ces dernières années, avec l'apparition d'associations de développement mahi et non plus à base territoriale, comme Mahi Houendo ou encore le MENAM qui a contribué de manière décisive à la construction du pont sur la Gbeffa évoquée plus haut. Cette catégorisation ethnique a été utilisée sur un mode pratique par le PGRN/PGTRN dans son action de terrain, *via* la distinction entre zone mahi et zone tchabé qui a eu des effets institutionnels, à savoir la constitution de deux associations correspondantes de gestions des ressources naturelles (AGEDREN et UIGREN). Elles ont fusionné au moment de la décentralisation en une union communale (UCGRN) sans que le fonctionnement interne clivé en deux entités en soit, pour l'instant, très affecté. On peut voir cette fusion comme opportuniste par rapport au nouveau contexte, et permettant un accès à des financements du développement — c'est effectivement ce qui se passe.

D'autre part, le décalage laisse aussi la place à des arrangements différents entre autochtones des deux groupes, Mahi et Tchabé, concernant en particulier l'accès à la terre et le contrôle des migrants. Le discours de l'autochtonie se fait alors supra-ethnique, lorsqu'il s'agit d'arriver à un arrangement dans la gestion de la rente sur les migrants (Le Meur 2006b). C'est aussi le cas concernant, par exemple, la possibilité pour des exploitants mahi de Gbanlin d'aller défricher, moyennant un droit d'entrée initial, sur le terroir du village tchabé d'Idadjo qui dispose de la plus vaste réserve foncière de la zone. Les discours de l'autochtonie et de l'appartenance ethnique ne se superposent pas systématiquement, mais selon des contextes spécifiques. Ils peuvent aussi s'opposer, comme on l'a vu entre les localités de Ouessè (mahi) et de Kémon (tchabé) au moment des élections communales en 2002-2003, les défrichements des Mahi en zone tchabé constituant le détonateur du différend. Aux référents de l'autochtonie et de l'ethnicité s'ajoute un discours de la localité ou du terroir alimentant les conflits inter-villageois ayant trait, en particulier, au contrôle des migrants et à la mise en place d'infrastructures, le pont sur la Gbeffa par exemple. Ces discours sont portés par différents acteurs (chefferie, association de développement, chef de village élu, tuteurs, etc.) sans qu'il soit possible d'assigner de manière bi-univoque un type de discours à une catégorie d'acteurs.

Du point de vue des migrants, le paiement de la rente a d'abord été vu comme une contrainte arbitraire, et les résistances ont été initialement nombreuses (1994-1995), plus fortes de la part de certains groupes (Fon, Adja dans une moindre mesure) que chez d'autres. Les Atacoriens se sont très vite pliés à cette nouvelle règle, et Laura Hosteint (2006 : 36-38) note que leur argument est celui de leur « extranéité » maximale par rapport aux Mahi, alors que les Fon et les Adja sont plus proches culturellement. La citoyenneté nationale est évoquée, mais n'est pas vue comme un argument fort<sup>24</sup>. Dans les termes de Boltanski et Thévenot (1991), la justification

24. « Nous, on est étranger, on est dans le même Bénin mais on est étranger. Est-ce que je peux faire le chef ici ? La terre appartient aux gens de Gbanlin donc on

domestique (la référence à une antériorité et à un investissement initial) l'emporte sur la justification civique (les citoyens libres et égaux en droit). C'était le registre choisi par le sous-préfet en 1994-1995 et aussi celui que le régime Kérékou avait mis en avant dans les années 1970-1980 (à l'instar des gouvernements successifs des années 1960). Il avait probablement eu à l'époque un effet incitatif sur les migrations intra-rurales, ou du moins, il leur avait donné un cadre de justification. Avec l'acceptation contrainte et forcée (la peur du retrait de terre) de la rente, on aboutit donc à une situation paradoxale par rapport à l'idée du paiement de l'impôt comme principe de citoyenneté (Juul 2006). Ce sont les migrants qui paient la rente et ils sont en même temps exclus des arènes publiques locales : on retrouve l'idée de citoyenneté locale sans participation politique. Inversement, les rares cas d'autochtonisation observés — par le jeu des alliances, d'éléments de bilinéarité de la filiation et de l'économie morale, le « bon comportement » — sont symbolisés par l'exemption de ce paiement. Les migrants ont intériorisé cette position au point de « ne pas vouloir savoir » l'usage qui est fait de la rente, « de peur que cette curiosité soit mal prise par les autochtones et de risquer le renvoi » (Hosteint 2006 : 38). Or l'usage qui est fait de la rente (dépenses sociales et surtout les frais de représentation de la chefferie, contributions à des infrastructures dans certains villages) est connu, parfois conflictuel (Vossa, Tossa) ; c'est du côté de la prise de décision quant à ces usages que l'opacité est grande.

En même temps, les réactions de certains migrants face au paiement de la rente sont significatives de l'économie morale sous-tendant la relation à leur tuteur. Ils considèrent que l'imposition d'un prélèvement fixe contrevient à la logique de réciprocité et d'échanges spontanés de services qui était au principe du lien entre migrant et tuteur. Cette imposition est vécue par ces migrants, en général anciennement installés, comme une rupture du contrat moral les liant à leur *xweto*. Inversement, les tuteurs intègrent la rente dans le « contrat » initial d'installation à la terre, faisant du paiement régulier de la rente un élément du « bon comportement » de l'étranger. En même temps, l'attitude des tuteurs est ambiguë et leur maîtrise de l'information quant aux installations de migrants leur permet de jouer un rôle de *gatekeeper* dans le prélèvement (c'est aussi le cas de certains anciens migrants).

Finalement, la rente en vient à être perçue comme située en dehors de l'économie morale du tutorat (ce qu'exprime bien le fait que les migrants installés sur le territoire d'Idadjo par des Gbanlinu paient la rente à Idadjo tout en perpétuant la relation d'échange de dons avec leurs tuteurs de Gbanlin). Ce constat nous amène à la question de la nature de cette « rente ». C'est une rente au sens d'un prélèvement à caractère extra-économique sans contribution productive. On peut interroger sa nature fiscale, « if we see the tax as a form of public revenue collected in the name of a common good

---

n'a pas contesté » (Albert Montango, représentant des « Tanguiéta » de Wodji, 07/11/05, interviewé et cité par HOSTEINT 2006 : 37).

by a political authority » (Lund 2006 : 695)<sup>25</sup>. Cette définition large, qui évite l'hypothèse du caractère intrinsèque de la relation entre impôt et construction de l'État, est intéressante en ce qu'elle invite à insérer dans l'analyse les notions de légitimité et d'imputabilité (*accountability*) des autorités publiques (étatiques ou non) et la question de la définition du bien commun justifiant le prélèvement. L'interprétation de la nature du prélèvement est donc tout d'abord une affaire locale, finalisée dans la construction d'accords et de compromis ou la manifestation de différends. Les définitions et qualifications publiques du bien commun sont plurielles (Boltanski & Thévenot 1991 : 107-157 ; Thévenot 2006 : 202-205), chacune d'entre elles se déclinant différemment selon les axes public/privé et collectif/individuel. L'usage des ressources mobilisées, ressources internes (rente sur les migrants) ou externes (interventions et projets de développement) est évalué selon ces critères, ouvrant un espace à des critiques croisées en fonction du référent. C'est ce qui s'est passé avec le défunt roi de Gbanlin qui avait cherché à fonder le prélèvement de la rente sur les migrants dans un argumentaire de bien public. Se constituant en autorité publique dans le gouvernement des migrants, il a prêté le flanc à la critique de ses adversaires qui n'ont vu que privatisation des ressources et intérêt personnel dans sa gestion. Ce n'est donc pas tant son action même, mais son discours de justification qui l'a exposé à être évalué selon des valeurs de bien public et à perdre ainsi une partie de son crédit<sup>26</sup>.

Les chefs néo-coutumiers de la région de Ouessè ont d'ailleurs récemment infléchi leur discours relatif à la rente (sur les migrants) en direction d'un argumentaire plus privé de prélèvement d'une rente véritablement foncière dont le paiement garantirait la sécurisation foncière des migrants. Cet infléchissement est sans doute aussi lié à une évolution de la position de la chefferie dans les arènes politiques au Bénin : son retour dans les années 1990 à la faveur de la transition démocratique n'a finalement pas débouché sur son intégration dans le cadre constitutionnel national, et elle a dû revoir ses ambitions à la baisse, à l'échelon local et communal (Bako-Arifari & Le Meur 2003). En même temps, cette évolution doit être mise en perspective du point de vue régional, en comparant les évolutions des localités voisines en la matière. Laura Hosteint (2006 : 42 *sq.*)<sup>27</sup> montre que dans les localités dotées de réserves foncières plus exigües et où les conflits entre

25. Voir aussi GUYER (1992), FJELDSTAD & SEMBOJA (2001), JUUL (2006).

26. Voir dans la même optique Sara BERRY (2001 : 197) qui compare les chefs yoruba (du Nigeria) et ashanti. Les premiers, engagés dans des stratégies foncières individuelles, non adossés à leur position chefferiale, et non habilités à lever des impôts apparaissent bien moins « *accountable* » que les seconds. « In principle, then, chiefly rent-seeking is not unlike direct taxation. The fact that chiefs are entitled to appropriate income through the allocation of stool land creates an incentive for citizens to demand that they account publicly for the way they use it. »

27. Voir aussi LE MEUR (2008).

aînés et cadets au sujet des migrants se sont aiguisés, ces derniers sont entrés dans une stratégie de multiplication du nombre des parcelles et de diversification des propriétaires auxquels ils sont de plus en plus liés par une relation essentiellement foncière (rente proportionnelle à la surface exploitée). Ils s'inscrivent dans une logique apparente de « désenclavement social » du tutorat et de sortie du discours de la reconnaissance envers le *xweto*, dans un climat conflictuel marqué par des évictions fréquentes de migrants. Il y a ici une ambiguïté intéressante, que Laura Hosteint ne relève pas : les migrants utilisent l'argument de l'usage *de facto* privé de la rente prélevée pour justifier leur sortie de l'économie morale du tutorat. Or cet argument trouve son origine dans la critique des usages d'un prélèvement centralisé qui a instrumentalisé le référentiel du tutorat sans en être une émanation directe.

La tendance observée n'est donc pas celle qui conduirait à une disparition de l'économie morale *via* un désenclavement des pratiques économiques. On assiste plutôt à une transformation de celle-ci sous l'influence de principes de justification ancrés dans une autre vision de la position des migrants dans la communauté (schématiquement l'entrée dans le jeu de la « cité civique ») et donc de la notion de citoyenneté locale. Nous retrouvons ici notre pont sur la Gbeffa. La participation financière commune des migrants et des autochtones à l'entreprise de construction de ce pont est-elle le signe d'une évolution dans ce sens, ou bien ne s'agit-il que d'un nouveau balancement dans les mouvements de flux et de reflux de l'unité villageoise dont les localités de Ouessè ont l'habitude ?



### **La grandeur villageoise entre gouvernementalité locale et décentralisation éloignée**

Si la gouvernementalité est affaire conjointe de formation et de problématisation de l'État, de la localité et du sujet (voir *supra* notes 10 et 22), la manière dont elle se construit sur cette frontière interne du centre du Bénin est marquée par une série de désarticulations qui renvoient entre autres à l'inachèvement de la décentralisation, et sans doute plus largement, au faible ancrage local de l'État dans cette zone. Certes, les villages dont il est question n'évoluent pas dans un état d'isolement complet par rapport à des interférences extérieures. J'ai en particulier mentionné l'influence du PGTRN sur les formes de « villagisation », sur la cristallisation des terroirs et sur le positionnement des migrants dans les procédures de gestion des ressources naturelles. En même temps, force est de constater l'éloignement de la commune par rapport au bouillonnement des pratiques villageoises en matière

de fonctionnement et de contestation des autorités et de mobilisation et d'usage des ressources locales et externes.

La mobilité comme constitutive des relations de propriété et de la politique locale et l'instabilité de la distribution spatiale des hommes et des droits sur les ressources foncières caractérisent cette gouvernamentalité de frontière. On observe aussi, depuis la transition démocratique et du fait des retards de la décentralisation, une diversification des interfaces entre le niveau villageois et les échelons supérieurs, ouvrant la porte à de nouvelles stratégies individuelles et collectives d'intermédiation, d'autant plus que la décentralisation est encore neuve et partielle, flottant dans une sorte d'ape-santeur communale. Cette tendance, émergente dans les années 1990, continue de se renforcer dans des domaines spécifiques : compétition politique (le profil des élus de la décentralisation à Ouessè est marqué par leur jeunesse relative et souvent par un parcours dans le monde du développement), associations de développement (dont l'histoire à Gbanlin reflète les ruptures et les réconciliations villageoises), courtage en développement (favorisé par des projets de développement local), installation de migrants à la terre (intermédiation foncière par les jeunes autochtones).

Migrations, occupation mouvante du territoire, complexification des interfaces entre le local et le supra-local, faible articulation entre les espaces politiques villageois et communaux : ces traits sont à l'origine de recompositions des pouvoirs locaux et des formes locales de mobilisation et d'usage des ressources internes et externes à des fins publiques. Ces recompositions sont, on l'a vu, également spatiales et les connexions sont au final bien plus complexes que celles qui naîtraient de la seule articulation entre village et commune. Les ressources mobilisées à des fins collectives et les médiations politiques circulent le long de canaux qui relient hameaux et fermes de migrants au village et au-delà, *via* des chaînes de tutorat, des entrepreneurs politico-économiques (qui ne sont que pour partie des installateurs de migrants), des associations de développement, des projets de développement et des partis politiques, mais aussi le conseil de village et les élus de la décentralisation<sup>28</sup>.

La genèse des localités résulte de l'interaction entre des formes endogènes et des modalités exogènes de « villagisation », dans un contexte particulier, largement structuré par la relation entre autochtones et migrants et la place du tutorat comme instance de gouvernamentalité. Il en résulte une politique des appartenances et de la citoyenneté particulière. On a vu la relation paradoxale existant entre fiscalité et exclusion politique dans le cadre de la « cité villageoise » dont les contours, esquissés en introduction, se sont précisés au fil du texte. On pourrait dans le cas des migrants parler

28. Voir KARLSTRÖM (1999) pour une analyse des institutions de médiations entre intérêts privés/sociétaux et instances étatiques sans *a priori* normatif sur la possible nature de la « société civile ».

à bon droit de « sujets fiscaux ». Or si la question fiscale est affaire de citoyenneté, elle ne doit pas être réduite à sa dimension nationale qui combine construction de l'État et appartenance à la nation comme communauté imaginée (Anderson 1991). L'argument de la citoyenneté nationale ne doit pas être sous-estimé, comme c'est trop souvent le cas concernant l'Afrique. Mais si sa pertinence a varié dans les débats locaux, elle reste limitée — comme on l'a vu lors de la mise en place de la rente sur les migrants — face à la citoyenneté locale particulière des migrants intégrés à distance comme « étrangers » et insérés dans un faisceau de droits et d'obligations. Ces deux premiers niveaux de citoyenneté sont relativement désarticulés, au sens où l'on n'observe pas l'emboîtement de l'un dans l'autre, comme dans le schéma des « *nested identities* » souvent vus comme typiques de l'Afrique anglophone<sup>29</sup>, mais plutôt une concurrence. Ils le sont aussi du point de vue des formes de la participation politique qu'ils autorisent : la démocratie électorale d'un côté, un déni de participation de l'autre.

La citoyenneté locale est bien sûr aussi affaire d'appartenance villageoise qui s'exprime dans la langue de l'honneur, comme nous l'avons vu dans le conflit opposant les localités voisines de Gbanlin, Idadjo, Vossa et Tosso, dont la construction du pont sur la Gbeffa ne constitue qu'un épisode. « Vécue comme une victoire du côté des Gbanlinou et comme une humiliation du côté de Tosso et Vossa, la construction de ce pont représente des enjeux économiques importants et réaffirme les accords politico-fonciers existants entre Gbanlin et Idajo » (Hosteint 2006). Le discours de la localité ou du « terroir », de la grandeur du village, semble prendre une densité nouvelle, que l'on pourrait interpréter comme une expression locale de la « villagisation » dont nous avons vu les manifestations endogènes et exogènes (von Oppen 1999). La grandeur villageoise réinterprète sur un mode hybride et instable le triptyque formé par l'État, la localité et le sujet dont les interactions mutuelles construisent une gouvernamentalité marquée au centre du Bénin par la pluralité des formes de taxation enchâssées dans une politique spécifique des ressources et des appartenances. L'achèvement de la décentralisation nécessitera, au-delà de l'organisation des scrutins locaux, de prendre en compte ce paysage complexe fait de ces interactions entre taxation, citoyenneté et autorités et de s'y construire une légitimité. Ce ne sera pas une mince affaire.

*Institut de recherche pour le développement (IRD), Nouméa.*

29. Concernant les liens entre mobilité, localité, communauté et construction nationale dans des contextes ouest-africains anglophones, voir PEEL (1983), TRAGER (2001) pour le Nigeria, GREENE (1996), LENTZ (2006) pour le Ghana.

## BIBLIOGRAPHIE

ADEDIRAN, B.

1984 « Idaisa : The Making of a Frontier Yoruba State », *Cahiers d'Études africaines*, XXIV (1), 93 : 71-85.

AGRAWAL, A.

2005 *Environmentality. Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, Duke University Press.

ALLEN, C.

1992a « "Goodbye to all that" : The Short and Sad Story of Socialism in Benin », *The Journal of Communist Studies*, 8 : 63-81.

1992b « Restructuring an Authoritarian State : "Democratic Renewal" in Benin », *Review of African Political Economy*, 30 : 42-58.

ANDERSON, B.

1991 [1983] *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso.

ANIGNIKIN, S.

2001 « Histoire des populations mahi. À propos d'une controverse sur l'ethnonyme et le toponyme "Mahi" », *Cahiers d'Études africaines*, XLI (2), 162 : 243-265.

ASIWAJU, A. I.

1976 *Western Yorubaland under European Rule, 1889-1945 : A Comparative Analysis of French and British Colonialism*, London, Longman.

BAKO-ARIFARI, N.

1995 « Démocratie, régionalisme et "logique du terroir" au Bénin », *Politique Africaine*, 59 : 7-24.

2005 « Le linge sale se lave en famille. La gestion pragmatique des sources de violence "xénophobe" dans le jeu politique au Bénin », *Afrika Spectrum*, 40 (2) : 267-297.

BAKO-ARIFARI, N. & LE MEUR, P.-Y.

2003 « La chefferie au Bénin : une résurgence ambiguë », in C.-H. PERROT & F.-X. FAUVELLE-AYMAR (dir.), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala : 125-143.

BANEGAS, R.

2003 *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala.

BERGÉ, J. A. M. A. R.

1928 « Étude sur le pays Mahi », *Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'AOF*, 11 : 708-755.

BERRY, S.

- 1985 *Fathers Work for their Sons. Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, Berkeley, University of California Press.
- 2001 *Chiefs Know their Boundaries. Essays on Property, Power, and the Past in Asante, 1896-1996*, Portsmouth, Heinemann ; Oxford, James Currey.
- 2009 « Property, Authority and Citizenship : Land Claims Politics and the Dynamics of Social Division in West Africa », *Development and Change*, 40 (1) : 23-45.

BIERSCHENK, T.

- 2000 « Herrschaft, Verhandlung und Gewalt im modernen Afrika. Zur politischen Soziologie einer afrikanischen Mittelstadt (Parakou, Benin) », *Afrika-Spektrum*, 34 : 321-348.
- 2006 « The Local Appropriation of Democracy. An Analysis of the Municipal Elections in Parakou, Republic of Benin, 2002/2003 », *Journal of Modern African Studies*, 44 (4) : 543-571.

BIERSCHENK, T. & OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (DIR.)

- 1998 *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.

BLUNDO, G. & LE MEUR, P.-Y.

- 2009 « An Anthropology of Everyday Governance : Collective Services Delivery and Subject Making », in G. BLUNDO & P.-Y. LE MEUR (eds.), *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*, Leiden, Brill : 1-38.

BOLTANSKI, L. & THÉVENOT, L.

- 1991 *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

BOLTANSKI, L. & CHIAPELLO, E.

- 1999 *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BROCH-DUE, V. (ED.)

- 2005 *Violence and Belonging. The Quest for Identity in Post-colonial Africa*, London, Routledge.

CHAUVEAU, J.-P.

- 2006 « Customary Transfer of Rights between Autochthons and "Strangers" », in J.-P. CHAUVEAU ET AL. (eds.), *Changes in Land Access and Governance in West Africa : Markets, Social Mediations and Public Policies*, INCO Research Report, London, IIED : 14-26.

CHAUVEAU, J.-P., COLIN, J.-P., JACOB, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, P. & LE MEUR, P.-Y.

- 2006 *Changes in Land Access and Governance in West Africa : Markets, Social Mediations and Public Policies*, INCO Research Report, London, IIED.

CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & LE MEUR, P.-Y. (DIR.)

- 2004 *Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne*, Autrepart, 30, numéro spécial.

CHAUVEAU, J.-P. & RICHARDS, P.

2008 « West African Insurgencies in Agrarian Perspective : Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared », *Journal of Agrarian Change*, 8 (4) : 515-552.

DOEVENSPECK, M.

2004 « Migrations rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou (Bénin). Une approche méthodologique plurielle », *Afrika Spectrum*, 39 (3) : 359-380.

2005 *Migration im ländlichen Benin. Sozialgeographische Untersuchungen an einer afrikanischen Frontier*, Saarbrücken, Verlag für Entwicklungspolitik.

DUNGLAS, E.

1957-1958 « Contribution à l'étude du moyen-Dahomey », *Études dahoméennes*, XIX : 5-185, XX : 3-151, XXI : 7-118.

EBOUSSI BOULAGA, F.

1993 *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala.

EDJA, H.

1997 « Rôle des institutions locales dans la réforme d'un système foncier coutumier (Savè, Bénin) », in T. BIERSCHENK, P.-Y. LE MEUR & A. VON OPPEN (eds.), *Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa*, Weikersheim, Margraf Verlag : 243-252.

1999 *Colonisation agricole spontanée et milieux sociaux nouveaux : la migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin*, Kiel, Wissenschaftsverlag Vauk Kiel KG.

FJELDSTAD, O.-H. & SEMBOJA, J.

2001 « Why People Pay Taxes : The Case of Development Levy in Tanzania », *World Development*, 29 (12) : 2059-2074.

GREENE, S.

1996 *Gender, Ethnicity, and Social Change on the Upper Slave Coast. A History of the Anlo-Ewe*, London, James Currey ; Portsmouth, Heinemann.

GUDEMAN, S.

2001 *The Anthropology of Economy. Community, Market, and Culture*, London, Blackwell.

GUYER, J.

1992 « Representation without Taxation : An Essay on Democracy in Rural Nigeria, 1952-1990 », *African Studies Review*, 35 (1) : 41-79.

HEILBRUNN, J.

1993 « Social Origins of National Conferences in Benin and Togo », *The Journal of Modern African Studies*, 31 (2) : 277-299.

HIRSCHMAN, A. O.

1970 *Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press.

HOSTEINT, L.

2006 *Enjeux locaux du tutorat foncier : contrôle des hommes et des ressources à Gbanlin, Vossa, Tosso et Idadjo (centre Bénin)*, Mémoire de master, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille 1.

HUGON, P.

1993 *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte.

IGUÉ, J. O.

1990 *Migrations des populations dans le département du Zou au Bénin. Cas des sous-préfectures de Djidja, Zakpota, Glazoué, Savalou, Ouessè et Savè*, Cotonou, Projet PPEZ, rapport multigr.

IGUÉ, J. O. & SOULÉ, B. G.

1992 *L'État entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala.

JACOB, J.-P.

2007 *Terres privées, terres communes. Gouvernement des hommes et de la nature en pays winye (Burkina Faso)*, Paris, IRD Éditions.

JACOB, J.-P. & LE MEUR, P.-Y.

2010 « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud », in J.-P. JACOB & P.-Y. LE MEUR (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 5-57.

JUUL, K.

2006 « Decentralization, Local Taxation and Citizenship in Senegal », *Development and Change*, 37 (4) : 821-846.

KARLSTRÖM, M.

1999 « Civil Society and its Presuppositions : Lessons from Uganda », in J. COMAROFF & J. COMAROFF (eds.), *Civil Society and the Political Imagination in Africa. Critical Perspectives*, Chicago, The University of Chicago Press : 104-123.

KELSALL, T.

2003 « Rituals of Verification : Indigenous and Imported Accountability in Northern Tanzania », *Africa*, 73 (2) : 174-201.

KOHNERT, D. & PREUSS, H. J.

1992 « Vom Camarade zum Monsieur : Strukturanpassung und Demokratisierung in Benin », *Peripherie*, 46 : 47-70.

KOPYTOFF, I.

1987 « The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture », in I. KOPYTOFF (ed.), *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press : 3-84.

LE MEUR, P.-Y.

- 1998 « Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin », *Bulletin de l'APAD*, 15 : 49-63.
- 1999 « Coping with Institutional Uncertainty : Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin », *Afrika Spectrum*, 34 (2) : 187-211.
- 2002 « Trajectories of the Politicisation of Land Issues. Case Studies from Benin », in K. JUUL & C. LUND (eds.), *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann : 135-155.
- 2006a « Governing Land, Translating Rights : The Rural Land Plan in Benin », in D. LEWIS & D. MOSSE (eds.), *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield, Kumarian Press : 75-99.
- 2006b « State Making and the Politics of the Frontier in Central Benin », *Development and Change*, 37 (4) : 871-900.
- 2006c « Gérer l'attente. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation », in C. FAY, Y. F. KONÉ & C. QUIMINAL (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD : 343-361.
- 2008 « Between Emancipation and Patronage : Changing Intergenerational Relationships in Central Benin », in E. ALBER ET AL. (eds.), *Generations in Africa. Connections and Conflicts*, Hamburg, Lit Verlag : 209-235.
- 2009 « Mobilité, autochtonie et citoyenneté. Terrains africains et propositions océanistes », in M. SALAÜN, N. GAGNÉ & M. THIBAUT (dir.), *L'autochtonie en question : regards croisés France/Québec*, Québec, Presses de l'Université de Laval : 379-400.

LE MEUR, P.-Y. & ADJINACOU, C.

- 1998 « Les pouvoirs locaux à Gbanlin (Zou) entre migration, commerce et religion », in T. BIERSCHEK & J.-P. OLIVIER DE SARDAN (dir.), *op. cit.* : 121-169.

LENTZ, C.

- 2006 *Ethnicity and the Making of History in Northern Ghana*, International African Library 33, Edinburgh, Edinburgh University Press.

LI, T. M.

- 2007 *The Will to Improve. Governmentality, Development and the Practice of Politics*, Durham, Duke University Press.

LONSDALE, J.

- 1986 « Political Accountability in African History », in P. CHABAL (ed.), *Political Domination in Africa. Reflections on the Limits of Power*, Cambridge, Cambridge University Press : 126-157.

LUND, C.

- 2006 « Twilight Institutions : Public Authorities and Local Politics in Africa », *Development and Change*, 37 (4) : 685-705.

MBACK, C. N.

- 2002 « La lente décentralisation de l'État de droit au Bénin : dynamiques politiques et régulation constitutionnelle », *Afrique contemporaine*, 204 (4) : 87-100.

MULIRA, J. G.

1984 *A History of Mahi Peoples from 1874 to 1920*, PhD., Los Angeles, University of California Press.

NWAJIAKU, K.

1994 « The National Conferences in Benin and Togo Revisited », *The Journal of Modern African Studies*, 32 (3) : 429-447.

VON OPPEN, A.

1999 « Die Territorialisierung des Dorfes (Nordwest-Zambia, seit ca. 1945) », in R. KÖSSLER, D. NEUBERT & A. VON OPPEN (eds.), *Gemeinschaften in einer entgrenzten Welt*, Berlin, Das Arabische Buch : 35-54.

PEEL, J. D. Y.

1983 *Ijeshas and Nigerians. The Incorporation of a Yoruba Kingdom, 1890s-1970s*, Cambridge, Cambridge University Press.

RANCIÈRE, J.

1995 *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée.

RIBOT, J. & PELUSO, N.

2003 « A Theory of Access », *Rural Sociology*, 68 (2) : 153-181.

ROSE, N.

1999 *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press.

SCOTT, J.

1976 *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven-London, Yale University Press.

1998 *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven-London, Yale University Press.

SHACK, W. A. & SKINNER, E. P. (EDS.)

1979 *Strangers in African Societies*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press.

SIKOR, T. & LUND, C.

2009 « Access and Property : A Question of Power and Authority », *Development and Change*, 40 (1) : 1-22.

SIVARAMAKRISHNAN, K.

2005 « Introduction to "Moral Economies", State Spaces, and Categorical Violence », *American Anthropologist*, 107 (3) : 321-330.

THÉVENOT, L.

2006 *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

THOMPSON, E. P.

1971 « The Moral Economy of the English Crowd during the XVIII<sup>th</sup> Century », *Past and Present*, 50 : 76-117.

TRAGER, L.

2001 *Yoruba Hometowns. Community, Identity, and Development in Nigeria*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

VITTIN, T.

1991 « Bénin : Du système Kérékou au renouveau démocratique », in J.-F. MÉDARD (dir.), *États d'Afrique Noire*, Paris, Karthala : 93-115.

ZANOU, C.

1986 *Les migrations de population et leur impact socio-économique en pays maxi dans le Zou-Nord*, Abomey Calavi, FLASH-UNB, multigr.

#### RÉSUMÉ

La longue histoire de mobilité des populations du centre du Bénin a produit une société de frontière fonctionnant comme une sorte de « laboratoire sociétal » en matière de formes de la citoyenneté, de contrôle des ressources et de politique des appartenances. À partir du récit et de l'analyse de moments-clés des relations entre « autochtones » et « étrangers » dans la mobilisation de ressources locales à des fins publiques, l'organisation socio-spatiale du peuplement et les débats et les évolutions relatifs à la nature des prélèvements (rente, contribution, quasi-impôt) sur les « étrangers », ce texte propose un cadre interprétatif permettant de situer la notion de grandeur villageoise comme un élément structurant de la gouvernementalité de frontière qui caractérise la zone étudiée.

#### ABSTRACT

*The Worth of the Village: the Politics of Resources and Belonging in Central Benin.* — The populations of Central Benin have a long history of mobility which has produced a frontier society that functions as a kind of “societal laboratory” as far as citizenship, resource control and the politics of belonging are concerned. This article draws on the narrative and analysis of key events in the relationships between “natives” (firstcomers) and “strangers” (latecomers) in terms of the mobilization of local resources for public purposes, the social and spatial organization of settlement, and debates and developments related to the nature of the levies (rent, contribution, pseudo-taxation) imposed on “strangers”. An interpretive framework is proposed which identifies the “worth of the village” as a structuring feature of the frontier governmentality that characterizes the area under study.

Mots-clés/Keywords : Bénin, anthropologie politique, appartenance, contrôle des ressources, économies de la grandeur, localité, mobilité/Benin, *political anthropology, belonging, resource control, economies of worth, locality, mobility.*